

Module 1 – La présence franco-ontarienne



FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Le français

A.1. Le français pour toi

Remplis la fiche suivante

Remplis cette fiche en disant quelle langue fait partie de ton quotidien.

Fiche de

(Inscris ton nom)

À la maison je parle le :

Je regarde des films en :

J'écoute de la musique en :

Je lis des livres en :

Le français est important dans ton quotidien : Oui ☐ Non ☐

A.2. Le français au Canada



Carte du Canada avec les drapeaux des peuples francophones.
Source : Radio-Canada.ca

En travaillant en équipe, devine la bonne réponse :

1. Combien de francophones vivent à l'extérieur du Québec ?

- a. 500 000
- b. 1 million
- c. 5 millions

Réponse :

2. Une seule province canadienne est officiellement bilingue. De quelle province s'agit-il ?

- a. Nouveau-Brunswick
- b. Québec
- c. Ontario

Réponse :



3. Où vivent les personnes qui parlent le français au Canada ?

- a. Au Québec
- b. En Ontario
- c. Partout au Canada

Réponse :

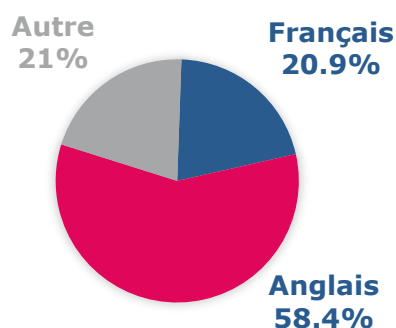
4. Où habitent la majorité des francophones au Canada ?

- a. Au Québec
- b. Au Nouveau-Brunswick
- c. En Ontario

Réponse :

❶ **Statistiques des langues au Canada, selon les Recensements de 2021 de Statistique Canada**

POPULATION SELON LA LANGUE MATERNELLE PARLÉE AU CANADA



La population totale au Canada est de **36 620 955** personnes.

Nombre de personnes qui parlent le français – **7 651 360** (c'est-à-dire 20,9%).

Nombre de personnes qui parlent l'anglais – **21 372 885** (c'est-à-dire 58,4%).

A.3. Les langues officielles au Canada

Le **français** et l'**anglais** sont les **langues officielles** du Canada. Ces deux langues font partie de l'histoire et de la culture canadienne.

Dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, le français et l'anglais sont des langues **égales**. Le gouvernement du Canada est obligé d'offrir des services en anglais et en français. Par exemple, si tu te présentes dans un bureau de service Canada pour faire ton passeport, l'agente ou l'agent doit te répondre dans la langue de ton choix entre le français ou l'anglais.

Surtout, les personnes minoritaires francophones ou anglophones ont le **droit d'aller à l'école dans leur langue**. Par exemple :

- Un francophone en Ontario a le droit d'aller à l'école en français ;
- Un anglophone au Québec a le droit d'aller à l'école en anglais.

Minorité linguistique

Une minorité linguistique est un groupe de personnes qui parle une langue et qui constitue moins de la moitié de la population qui parle une autre langue sur l'ensemble d'un territoire, par exemple la population franco-ontarienne en Ontario. Il peut aussi exister des minorités ethniques et religieuses.



A.4. La présence franco-ontarienne

Dans les années 1800, il y a peu de francophones en Ontario. Mais petit à petit, les francophones commencent à y déménager. Au début des années 1900, les francophones comptent pour environ 10% de la population ontarienne et habitent principalement près de la frontière québécoise. Ces francophones sont appelés **Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens**.

Règlement 17

Auparavant, le français, n'était pas considéré comme une langue importante en Ontario. En 1912, le gouvernement de l'Ontario crée un règlement pour interdire l'enseignement et la communication en français dans les écoles élémentaires. Cet événement sera connu comme étant **la crise du Règlement 17**.



Manifestation d'écoliers contre le Règlement 17, printemps 1916.

Source : Université d'Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF)

Comme tu peux le voir dans la photo, plusieurs jeunes comme toi ont participé à des manifestations contre l'adoption de ce règlement. Dans les prochains modules, cet événement va être étudié.

B. Ressources

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
www.CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :
www.cliquezjustice.ca/glossaire

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2023 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario